



## demande de renouvellement de bail

Par **deschamps**, le **23/11/2011** à **11:11**

Merci monsieur Azoulay pour votre réponse,mais malheureusement je suis le bailleur et non pas le locataire.

Que dois-je donc faire ,sachant que mes locataires ont plusieurs mois de retard sur le paiement des loyers?

la date de fin du bail était le 21 11 2011,n'y a t-il pas moyen de ne pas renouveler le bail?

Merci pour vos réponses.

Par **Assistant juridique**, le **29/05/2012** à **11:46**

Vous devez leur adresser une mise de demeure de payer les loyers. S'ils ne s'exécutent pas dans le délai d'un mois, vous pourrez refuser le renouvellement sans avoir à payer d'indemnité d'éviction.

Source : [http://www.assistant-juridique.fr/refus\\_renouvellement\\_bail\\_commercial.jsp](http://www.assistant-juridique.fr/refus_renouvellement_bail_commercial.jsp)